

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 25 avril 2013, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Daniel NIKLES**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année 2013. Il ouvre la séance et demande à la secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs, **Violeta ARSIC STANOJEVIC**, **Eric BARROUD**, **Jean-Claude BONELLI**, **Marie-José BOURQUIN**, **Pascal BRUGGER**, **Joao CARDOSO**, **Jean-Blaise CLAPASSON**, **Patrick DE SEPIBUS**, **Dejan DOLENAC**, **Mary-Line FASOLETTI**, **Marc-Henri FERMONT**, **Brock FIEDLER**, **Anne-Sylvie GAY**, **Jean-Michel GIL**, **Bernard GRANDJEAN**, **Martin GRANDJEAN**, **André HEFTI**, **Blaise HEFTI**, **Eliane HUBERT**, **Sébastien LIETTA**, **Irène MOKVELD**, **Serge MOREL**, **John MORIER**, **Vincent MOTTIER**, **Jean-Robert NEVEU**, **Annelise NIKLES**, **Daniel NIKLES**, **Kimberly OPPENHEIM**, **Eric PELLAUD**, **Sonia RAUSIS**, **Jan SANDEN**, **Michel TAUXE**, **Philippe TISSOT-DAGUETTE**, **Alain URECH**, **René VAUDROZ** et **Yvan ZBINDEN**.

Excusés : Mesdames et Messieurs **Théophile CUCHE**, **Maurice FELLI**, **Gabrielle GUIGNARD**, **Jacques MANIGLEY**, **Catherine MOILLEN-GIOBELLINA**, **Deniz MUTLU**, **René PAVILLARD**.

Mesdames les Municipales **Martine RUCHET** et **Marie-José JULMI** sont également excusées en début de séance car elles assistent à l'Assemblée d'Asanté Sana.

Absents : **Silvano MELLI**, **Fabian PAVILLARD**.

Le premier appel fait constater la présence de 36 Conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012 a été adressé à chaque Conseillère et Conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Monsieur le Président fait constater la présence de Madame Micheline Jeanningros en remplacement de Madame Carole Favre-Jolivat. Cette dernière a souhaité être libérée de sa charge de secrétaire ad intérim pour des raisons de santé.

Au nom du Conseil communal, il remercie Madame Carole Favre-Jolivat et lui souhaite ses meilleurs vœux de santé.

Monsieur le Président la de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil et à l'appel de son nom, elle lève la main droite et répond «je le promets».

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu la démission de Madame Gabrielle Guignard qui siégeait au sein de l'Entente Leysenoude et de la Commission des Finances. Il donne lecture de sa lettre :

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission en tant que membre du Conseil communal de Leysin au titre de Conseillère communale.

Toutes ces années parmi vous, que ce soit dans les commissions permanentes de Gestion, de Naturalisation puis des Finances, ou dans les commissions ponctuelles de préavis, m'ont beaucoup apporté.

Leysin, c'est toute une population avec ses désirs, ses aspirations, ses ambitions, c'est également un territoire riche de son patrimoine, c'est encore ses infrastructures, nombreuses, c'est aussi toute une histoire qui varie au gré des tendances, c'est encore une station où le sport règne, mais aussi un «campus»... Bref, c'est un sacré bateau !

Pourtant, après bientôt 15 années au sein de l'équipage, je désire me consacrer à d'autres préoccupations et me réserver à d'autres rôles. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une météo des plus sereines pour l'accomplissement de vos tâches, qu'elles soient à la barre, sur le pont, en cabines ou ailleurs !

Avec mes meilleurs messages à tous, Gaby Guignard

Le groupe de l'Entente propose en remplacement de Madame **Gabrielle GUIGNARD** en tant que Conseillère, Monsieur **Philippe TAUXE** qui est absent du présent Conseil communal. Il sera assermenté lors de la prochaine séance.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de sept personnes habitant dans la Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Marguerite LANICA
Georgette MÖSCHING
Théodore Warren GROOM
Daniel BONJOUR
Séverine SAUTRAY
Hans Rudolf HERREN

ancien Conseiller de 1972 à 1977
et ancien Municipal de 1978 à 1993

Rosalie ROTH

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur **NIKLES** souhaite la bienvenue à 6 nouveau-nés. Il s'agit de :

Aline BELLWALD
Jérémie HULIN
Audrey VON FELTEN
Todor STANOJEVIC
Lara PERRETEN
Thalia HINGRAY

Félicitations aux heureux parents.

En date du 22 décembre 2012, Monsieur le Président a reçu copie de la lettre provenant de M. et Mme Bashorun, adressée à la Municipalité et en donne lecture :

Concerne : Mise à l'enquête publique n° d'Enquête 35/94/2012 – CAMAC 136315

Mesdames, Messieurs de la Municipalité,

Nous constatons, à la lecture de la mise à l'enquête nommée ci-dessus, deux anomalies :

1° La mise à l'enquête nous indique un lieu-dit «En Avouillon», il se révèle complètement erroné.

Nous habitons «La Palettaz» en bordure du lieu-dit «Plan-Praz», dont la parcelle 1231 fait partie.

Il nous semble étrange que l'on puisse accepter une mise à l'enquête dont le lieu-dit est incorrect, et que leurs promoteurs ne savent pas exactement où ils veulent construire leurs biens.

Cela porte à confusion.

2° La parcelle, susmentionnée, 1231 est inscrite au Cadastre Vaudois sous l'appellation de «Champ, pré, pâturage» et non comme terrain à bâtir.

Dès lors, il nous paraît judicieux de demander à ces promoteurs de bien vouloir reformuler une nouvelle mise à l'enquête en bonne et dû forme.

C'est pour ces raisons que nous faisons opposition à :
l'Enquête Publique n° 35794/2012 n° CAMAC 136315

Nous nous permettons de vous rappeler la loi dites «Lex Weber» votée à la majorité au peuple et des cantons et les extraits des «Recours en matière de droit public».

Veillez prendre note de notre requête et d'y honorer notre demande, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs de la Municipalité à nos sentiments les plus respectueux.

Carole Linder-Bashorun et Alain Bashorun.

D'autre part, Monsieur **NIKLES** déclare avoir reçu le matin même une lettre de la part de Monsieur Georges Roth et Madame Marylène Mischer-Roth qui concerne le cimetière de Leysin. La Municipalité n'ayant pas encore pris connaissance de ce courrier envoyé le 23 avril dernier, il en donnera lecture lors du prochain conseil.

VOTATIONS FEDERALES DU 3 MARS 2013

N° 01 Objet : Arrêté fédéral : Politique familiale

Electeurs inscrits	1234	
Bulletins rentrés	572	(46,27 %)
Bulletins blancs	6	
Bulletins nuls	3	
Bulletins valables	562	
Oui	417	(74.2 %)
Non	145	(25.8 %)

N° 02 Objet : Rémunérations abusives

Electeurs inscrits	1234	
Bulletins rentrés	573	(46.43 %)
Bulletins blancs	5	
Bulletins nuls	3	
Bulletins valables	565	
Oui	382	(67.61 %)
Non	183	(32.39 %)

N° 03 Objet : Aménagement du territoire

Bulletins inscrits	1234	
Bulletins rentrés	574	(46.52 %)
Bulletins blancs	9	
Bulletins nuls	3	
Bulletins valables	562	
Oui	295	(52.49 %)
Non	267	(47.51 %)

Depuis la dernière séance du Conseil, Monsieur le Président s'est rendu à plusieurs représentations :

- jeudi 7 mars à l'exposition itinérante consacrée aux fusions des Communes à Aigle.
- samedi 9 mars au Nescafé Champs

Monsieur le Président souligne qu'en date du 14 février est paru dans le 24 Heures, un article qui a retenu toute son attention.

On y évoque en effet à nouveau la fusion des communes d'Aigle, Yverne et Leysin. En substance dans cet article, le journaliste mentionne dans divers interviews que la volonté de fusion devrait venir des citoyens et non des Municipalités.

Monsieur le Président informe qu'il tient volontiers à disposition la version électronique de cet article aux personnes intéressées.

Il dit à ce sujet qu'un sondage informel a été réalisé lors d'un des derniers Conseil communal de la Commune d'Yverne. Dans cet esprit et afin de laisser la réflexion faire son chemin, il souhaite également, à l'occasion du prochain Conseil communal de Leysin, soumettre à chacun, de manière tout aussi informelle, la question suivante :

« Pensez-vous opportun de considérer à nouveau les divers aspects d'une fusion des Communes ? »

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS N°01/2013 : CONSTRUCTION ET REFECTION DES COLLECTEURS EC ET EU REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE AU LIEU DIT « EN CAUDRAULE »

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LET), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 313'000.00 pour financer les travaux de construction et réfection des collecteurs EC et EU, remplacement de conduites d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « En Caudraule »,
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2014.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS
N°2/2013 : DESAFFECTATION D'UN SECTEUR DU CIMETIÈRE ET
CONSTRUCTION D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

Monsieur **Marc FERMONT** (For Soc), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 330'000.00 pour financer les travaux de désaffectation d'un carré du cimetière des Larrets, de la construction d'un jardin du souvenir et d'un columbarium.
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2014.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Madame **Gabrielle GUIGNARD** ayant démissionné du Conseil, le siège qu'elle occupait à la Commission des Finances est vacant. Le siège étant à pourvoir au sein de l'Entente, le Président demande à Madame **Eliane HUBERT** de bien vouloir présenter à l'Assemblée la proposition de son groupe :

Madame **Eliane HUBERT** a l'honneur de présenter de Monsieur **Brock FIEDLER** en remplacement de Madame **Gabrielle GUIGNARD** au sein de la Commission des Finances.

N'ayant reçu aucune autre proposition, Monsieur le Président soumet au vote à main levée la candidature de Monsieur **Brock FIEDLER**. Ce dernier est élu à l'unanimité comme membre de la Commission des Finances. Il reçoit les félicitations de Monsieur le Président.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Elimination des déchets :

Monsieur **Richard CALDERINI**, Municipal,

Tout d'abord, la Commune de Leysin est très satisfaite de son premier bilan concernant l'introduction de la taxe au sac. Globalement, les résultats sont conformes aux attentes.

Nous enregistrons actuellement une baisse d'environ 37% des ordures ménagères, une augmentation de 47% pour le verre et de 23% pour les objets encombrants, ce qui est très positif.

Par contre, la qualité des matières valorisables est péjorée par la présence d'autres déchets, ce qui en réduit la valeur commerciale et nous oblige parfois à devoir déclasser des Moloks entiers de papiers.

Le ramassage des lavures, mis en place depuis janvier 2012, représente la plus grande variation. Nous sommes passés d'une moyenne mensuelle de 150 containers mensuels de 70 litres à 340 depuis le 1^{er} janvier 2013, soit une augmentation de plus de 125%. Il y a bien sûr encore des réglages et affinages à réaliser.

La fabrication des sacs, la distribution dans les commerces et la gestion administrative fonctionnent très bien.

Si 95% des habitants jouent le jeu de la taxe au sac, des cas de tricherie ont toutefois été constatés. Il s'agit de l'utilisation récurrente de sacs noirs non officiels, de dépôts d'ordures dans les poubelles publiques, de dépôts de déchets en tout genre dans les containers à PET et de déversements de restes de repas dans les canalisations qui aboutissent à notre STEP.

Durant le mois de janvier 2013, nous avons été très tolérants concernant les contrôles et les amendes. Beaucoup d'informations ont été communiquées à la population lors de diverses rencontres ou sur les lieux des points de collecte.

Durant les mois de février et mars, nous avons ouvert des sacs non conformes au règlement afin d'obtenir des indices qui nous ont permis de prendre contact directement avec les habitants concernés ou leur adresser un avertissement dans leur boîte aux lettres.

Mais, depuis le 1^{er} avril 2013, nous avons procédé aux premières dénonciations des fraudeurs qui souvent sont des personnes ayant déjà reçu deux avertissements.

A ce jour, ce sont donc 2 dénonciations transmises à la commission de police avec ordonnance pénale d'un montant de fr. 500.-.

53 Moloks sont mis en place sur un total de 108. Pour les Eco-points, 3 sont en service et 4 en fabrication, sur les 9 au total prévu sur le territoire communal. Le programme de mise en service lors du préavis est totalement respecté pour le moment.

L'effet de la concentration des points de récolte avec pose des Moloks porte déjà ses fruits. Nous pouvons remarquer une baisse de 33 % des heures pour le ramassage par rapport à 2012, ce qui est très réjouissant. Cette réduction nous apporte une économie financière d'environ 14'000.- francs au total pour les 3 premiers mois de l'année 2013.

Par contre, nous avons constaté une énorme augmentation de fréquentation de notre déchetterie de la Collure, c'est pourquoi nous avons décidé de : faire poser, dans les jours à venir, un enrobé sur les surfaces d'accès, d'augmenter le nombre de bennes pour le verre, les déchets verts, les lavures, le PET et les huiles ménagères.

En conclusion, je souhaite remercier tous les collaborateurs du Service des Travaux, en particulier Monsieur Pierre-Henri Chesaux, Chef du Service des Travaux et des Eaux, Monsieur Jean-Pierre Simonin ainsi que les employés et employées de la Bourse communale pour tout le travail accompli avec professionnalisme et à l'entière satisfaction de la Municipalité.

9. INTERPELLATIONS

Aucune.

10. POSTULATS

Aucun.

11. MOTIONS

Aucune.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que Président de la Commission de Gestion du Conseil Intercommunal AISOL, j'aimerais vous faire part de quelques commentaires personnels.

J'estime que le travail du Comité Directeur de l'AISOL fonctionne parfaitement bien.

J'estime que le travail du Conseil Intercommunal ne fonctionne pas à sa perfection. Le nombre de réunion est, à mon avis, très nettement insuffisant, les Commissions (Commissions des Finances, Commission de Gestion) ne sont pas convoquées.

Le nombre de membres de ces Commissions n'est pas clarifié, toutes les nominations ne sont pas faites et au sein du Conseil Intercommunal, je sens un très grand malaise, un malaise d'expression.

J'ai le sentiment, c'est un sentiment personnel que j'aimerais partager avec vous, qui n'engage que moi, que dans ce Conseil Intercommunal la parole est muselée, que les gens ne s'expriment pas librement. J'espère que la séance d'information de mardi prochain permettra aux langues de se délier quelque peu.

Prochaine séance du Conseil communal

Monsieur **NIKLES** informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au

Jeudi 4 juillet 2013

Il vous remercie de votre attention. Merci également à la Municipalité pour sa présence.

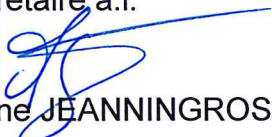
Il clôt cette assemblée et lève la séance à 20h45 tout en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

Leysin, le 26 avril 2013.

Pour le Conseil communal :

Le Président : La Secrétaire a.i:


Daniel NIKLES


Micheline JEANNINGROS

